Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N 3.28. — TELEPHONE

Notre Almanach 1910
pour
CONTIENT :
4 Billets de Faveur à demi-prix pour le Grand-Théâtre et le Kursaal
Prix : 0.40

(Voir l'annonce en sixième page)

MORT SUBITE D'UN ENFANT

Hier, dans l'après-midi, le jeune Jean Thibault, âgé de 8 ans 1/2, fils du directeur de la succursale du Crédit du Nord, était allé au Théâtre-Hippodrome avec sa gouvernante. Il revenait lorsque tout à coup il se trouva indisposé. Il prit le bras de la gouvernante mais ses jambes ne pouvant plus le soutenir il fut obligé de se faire porter.

En arrivant chez lui, rue Nain, il suffoquait. Malgré les soins qui lui furent prodigués, il ne tarda pas à expirer. Ses parents qui étaient à Bouen ont appris cette mort tragique en rentrant, à onze heures du soir.

On attribue cette mort à une affection cardiaque.

LE FEU DANS UN COMPTOIR

Hier soir, vers huit heures et demie, les pompiers étaient avertis qu'un incendie venait d'éclater chez Mme Morelle, placeuse, 66, rue de Lannoy.

Voici ce qui était arrivé :

Des voisins ayant vu sortir de la fumée de la maison, se doutant qu'il se passait quelque chose d'anormal, brisèrent le volet et entrèrent dans la maison.

Le feu était dans le comptoir et le plancher était déjà fortement endommagé.

Pompiers et voisins rivalisèrent de zèle et bientôt tout fut terminé.

On estime à mille francs les dégâts causés par ce sinistre.

ACTE DE PROBITE

M. Debaere, garçon de recettes, qui avait trouvé samedi dernier, un billet de banque de 100 francs, l'a remis à son propriétaire, M. Dubois, rue des Lignes.

SUITES D'UNE RIXE

Hier soir, vers 6 heures, au cours d'une rixe survenue dans l'estaminet Pontzeele, 82, rue du Collège, Arthur Watteau, âgé de 47 ans, fileur, rue des Charpentiers, pour Gauthier, a été jeté sur le pavé et blessé très sérieusement à la cheville.

Il a été transporté à l'hôpital.

UN BAIN FROID

Henri Cazier, âgé de 41 ans, fileur, demeurant rue Archimède, cour Wibaux, 11, étant en état d'ivresse, s'est jeté dans le canal, hier vers 3 heures de l'après-midi, quai de Toulon.

Trouvant l'eau un peu froide, Cazier, qui nage comme un rat d'eau, a regagné la berge.

Des agents avaient été avertis et se trouvaient sur le quai lorsqu'il sortit de l'onde froide.

Interpellé par eux, il déclara qu'il avait fait ce plongeon à l'occasion de l'anniversaire de la mort de sa femme.

Après avoir reçu des soins au poste de police du 5e arrondissement, il a été remis entre les mains de ses fils.

Il sera néanmoins poursuivi pour ivresse.

EPAVES DE LA RUE

La jeune Suzanne Playoust, âgée de 8 ans, demeurant rue Winoc-Choquel, à Tourcoing, a trouvé hier, dans le cimetière, un portemonnaie contenant une petite somme en timbres poste et deux canifs.

Mercredi 3, Réclame aux Galeries Lilloises : Poêles à pétrole, émail noir, avec ou sans saturateur, valant 22 francs, vendus 14 fr. 50.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Dimanche soir, vers 8 heures, un commencement d'incendie causé par un défaut du compteur à gaz, s'est déclaré dans la cave de l'estaminet du « Broutteux », boulevard Gambetta.

Les pompiers, appelés, ont coupé le tuyau d'introduction et tout a été dit.

Les dégâts, causés surtout par les consommateurs qui brisèrent une vitrine pour se sauver, sont évalués à 200 francs.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Le dépôt des listes d'électeurs, prescrit par l'article 4 de la loi du 8 décembre 1883, a été effectué le 31 octobre 1909, tant aux greffes des justices de paix qu'aux greffes des tribunaux de commerce, ou à défaut, des tribunaux civils.

Ces listes électorales sont communiquées sans frais à toute réquisition.

Pendant les quinze jours qui suivent le dépôt des listes, tout commerçant patenté du ressort de la chambre ou du tribunal et, en général, tout ayant droit compris dans l'art. 1er de la loi du 8 décembre 1883, pourra exercer ses réclamations, soit qu'il se plaigne d'avoir été indûment omis, soit qu'il demande la radiation d'un citoyen indûment inscrit. Ces réclamations seront portées devant le Juge de paix du canton, par simple déclaration au greffe de la justice de paix du domicile de l'électeur dont la qualité sera mise en question. Cette déclaration se fera sans frais, et il en sera donné récépissé.

Les listes générales des électeurs rectifiées, s'il y a lieu, par suite de décisions judiciaires, seront closes définitivement le 26 novembre 1909.

Théâtres, Fêtes et Concerts

THEATRE DU FONTENOY

Aujourd'hui mardi et jours suivants, représentation de l'immense succès : L'HOMME QUI TUE, pièce dramatique en 5 actes.

MOUVEMENT SOCIAL

FEDERATION DES OUVRIERS DU BATIMENT. — La réunion du *Comité Fédéral* aura lieu aujourd'hui mardi 2 novembre, à sept heures précises du soir, au siège de la Fédération.

Ordre du jour : Question des collecteurs. — Revendications des carreleurs. — Affaires diverses très importantes.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 1er novembre 1909

Naissances. — Edmond Decuyper, avenue Julien-Lagache. — Léon Bremer, rue d'Antoing. — Célina Vanderhaeghe, rue cour Orange, 6. — Jean Delbaere, rue des Longues-Haies, cour Clarisse, 16. — Eugène Cant, rue de l'Ommelet, impasse Mulliez, 7. — Suzanne Deleville, rue de la Perche, cour Cornille, 14. — Gabriel Chulmin, rue de Croix, 12.

Décès. — Clotaire Héquette, 78 ans, sans profession, avenue Julien-Lagache. — Charles Vermeulen, 53 ans, charbonnier, avenue Julien-Lagache. — Charles Vermeulen, 3 jours, rue de Croix, cour des Champs-Elysées, 113.

WATTRELOS

UNE PROTESTATION. — On nous communique la note suivante :

« La minorité socialiste du Conseil municipal a déclaré à la dernière heure de pas pouvoir s'associer à la manifestation de la Toussaint, organisée par l'administration municipale, à laquelle assistent des sociétés qui, sous prétexte de patriotisme, veulent rabaisser la France au niveau de l'Espagne. »

LANNOY

LA TOUSSAINT

La Toussaint a été fêtée d'une façon particulièrement suivie dans les communes du canton.

A Lannoy, la société de gymnastique *la Lannoyenne* est allée déposer une couronne sur la tombe d'un sociétaire. Traduisant les sentiments des gymnastes, le président, M. E. Bétremieux, salua, en termes émus, les morts pour la patrie et les victimes du Travail.

A Lys, le Conseil municipal, les deux sociétés d'anciens militaires et la société de gymnastique l'*Avant-Garde* sont allés saluer le monument des enfants morts pour la patrie.

Des discours furent prononcés.

A Sailly, les anciens militaires firent la même démarche et dans les autres communes les mêmes sentiments se manifestèrent d'éclatante façon.

GAZETTE TOURQUENNOISE

AUX VICTIMES DU TRAVAIL

UNE BELLE MANIFESTATION

Les syndicats affiliés à la Bourse du Travail de Tourcoing se sont rendus lundi matin, au monument des Victimes du Travail.

Plusieurs milliers de manifestants appartenant aux organisations ouvrières y avaient pris part.

On remarquait les membres des syndicats des mécaniciens, des tapisseurs, du textile, du roulage, de l'alimentation, des garçons brasseurs, des trieurs de déchets, des zingueurs, des ouvriers du chemin de fer, etc.

Le rassemblement eut lieu à la Bourse du Travail, rue de la Cité.

Le cortège a suivi l'itinéraire suivant : rues de la Latte et Saint-Jacques, la Grande Place, rues de l'Hôtel-de-Ville, de la Paix, de l'Industrie, Verte, Condorcet, et enfin boulevard de l'Egalité.

Devant le monument, Constant FLAMENT, secrétaire de la Bourse du Travail, a prononcé le discours suivant :

DISCOURS DE FLAMENT

Citoyennes et Citoyens,

La Bourse du Travail de Tourcoing *la solidaire ouvrière* ayant à cœur, comme les années précédentes, de commémorer le souvenir des camarades qui sont tombés victimes du travail et d'apporter en même temps son tribut d'affections et de regrets, a organisé la grandiose manifestation d'aujourd'hui.

Elle est heureuse de constater que la population ouvrière de Tourcoing est toujours de cœur avec elle car, en venant en grand nombre rehausser l'éclat de cette imposante manifestation, elle prouve le respect et le pieux attachement qu'elle porte aux camarades que l'inexorable fatalité enleva si prématurément et de si tragique façon à ceux qui les aimaient.

Votre présence prouve aussi l'union qui relie tous les travailleurs conscients de notre cité et nous est une sûre garantie de pouvoir compter sur votre concours dans les futures manifestations ouvrières, que la mauvaise organisation bourgeoise actuelle nous contraindra à organiser et, si l'on doit juger une classe au degré de moralité et de justice dont ses actes sont empreints, nous pouvons nous enorgueillir, car nous constatons que ces sentiments sont profonds et vivaces parmi nos camarades syndiqués.

Devant ce monument qui s'élève ici comme l'incarnation des souffrances et des douleurs qui assaillent journellement la classe ouvrière et qui rappelle, à beaucoup d'entre nous, de si cuisants et si cruels souvenirs, il est de notre devoir de chercher à resserrer le plus possible les liens de solidarité et de fraternité qui devraient unir notre classe et de faire comprendre que beaucoup de ces souffrances et de ces douleurs auraient été épargnées si, au lieu de rester seuls et isolés et par conséquent sans force devant le patronat organisé, les ouvriers s'étaient, eux aussi, organisés. Ils auraient pu alors, par leur union, imposer au patronat des règles d'hygiène et de salubrité publiques dans les usines et exiger qu'on prenne à leur égard toutes les garanties nécessaires pour éviter, dans la mesure du possible, les accidents.

Mais, hélas ! les progrès du machinisme ayant précédé de beaucoup les progrès du cerveau, ont permis à la classe bourgeoise de profiter de tous les avantages qu'ont procurés ces progrès et ce, au détriment de la classe ouvrière.

Combien de camarades viendront encore rejoindre ceux qui, déjà, reposent *sous ces froides* pierres ! La lutte pour l'existence, devenant de jour en jour plus difficile, a plongé beaucoup d'ouvriers dans une coupable inertie. Cette inertie permet au patronat de faire courber la classe ouvrière sous ses volontés en la surmenant et *en l'astreignant à une production forcée et effrenée.* Devant ce surmenage, il est impossible aux *ouvriers, malgré toute la vigilance qu'ils apportent* dans l'accomplissement de leur travail journalier, d'éviter des accidents de toutes sortes dont ils sont entourés et qui deviennent, de jour en jour, plus fréquents.

Combien d'accidents, que de catastrophes effroyables *que nous voyons* relatés tous les jours dans les journaux, seraient évités, si les pouvoirs publics, issus de la classe ouvrière, prenant en mains la cause des ouvriers, exigeaient du patronat moins de précipitation dans les travaux, la diminution des heures de travail et un minimum de salaire. Mais le manque d'organisation de la classe ouvrière ayant permis jusqu'ici à la bourgeoisie capitaliste de s'accaparer des pouvoirs publics et cette dernière, ayant des intérêts de classe directement opposés aux intérêts de la classe ouvrière, en a profité pour sauvegarder ses intérêts ; elle n'a rien voulu entendre de ce que la justice et la raison devraient commander.

Nous nous trouvons donc forcés de recourir à l'entente des travailleurs organisés, afin d'opposer au mauvais vouloir des uns la puissante volonté des autres. Mais, pour cela, il faut que les travailleurs de toutes les industries viennent se *grouper dans leurs organisations corporatives,* car ce n'est que par ce moyen que nous arriverons à éviter à beaucoup de ceux qui nous entourent et qui ont tenu à venir aujourd'hui rendre hommage aux victimes du travail, d'avoir une fin aussi prématurée et d'être amenés en ce coin de terre par l'anémie, la tuberculose et une foule d'autres maladies contractées dans les usines où l'hygiène est plus ou moins respectée et par les privations sans nombre auxquelles ils sont condamnés par les salaires de *famine que leur manque d'organisation permet* au patronat de leur imposer.

Combien de femmes d'ouvriers que le maigre salaire de leurs maris les oblige d'aller travailler à l'usine, subissent plus que les hommes (étant donnée leur faiblesse) les effets de la mauvaise organisation actuelle.

Condamnées non seulement à un labeur journalier au-dessus de leurs forces, elles doivent encore supporter toutes les insultes et les *propositions infâmes de la part du patronat* ou de leurs suppôts et, de retour à leur foyer, au lieu de pouvoir réparer leurs forces par une nourriture saine et fortifiante et par un repos si justement mérité, elles doivent vaquer aux soins du ménage, à l'entretien de leur mari et de leurs enfants et n'ont, comme nourriture, que des marchandises contaminées et qui se vendent au rabais, les faisant ainsi contracter toutes sortes de maladies. Au bout d'un certain temps, ce surmenage et ce manque de nourriture les ayant exténuées et usées, elles viennent, avant l'âge, en ce coin de terre, laissant l'entretien de leurs malheureux enfants entre des mains étrangères.

Combien d'enfants dont la mère travaille à l'usine et dont la santé délicate nécessitait des soins particuliers que l'allaitement aurait souvés, se voient condamnés, faute de ces soins, à une mort prématurée, laissant leurs familles dans le plus sombre désespoir.

Lorsque nous tournons nos regards vers la classe bourgeoise et capitaliste, nous la voyons se gorger d'orgies et de plaisirs, dissipant à pleines mains l'or et l'argent qui représentent tant de privations, tant de sueurs, tant d'agonies et tant de morts, dans la classe ouvrière.

Aussi, pour essayer de mettre un frein à cette inégalité sociale inique, la Bourse du Travail de Tourcoing fait appel aux ouvriers de toutes les corporations et les conjure de s'unir et de s'organiser.

A cet effet, des syndicats sont fondés et pour les corporations où il n'en existe pas, la Bourse du Travail est toute prête à leur donner son concours moral et pécunier pour leur fondation, afin d'arriver, par la concentration de toutes les forces ouvrières groupées dans leurs Bourses du Travail, Fédérations locales, nationales et internationales, à faire aboutir les revendications ouvrières et à transformer la mauvaise organisation sociale que nous subissons.

Par l'organisation ouvrière, ce mot victimes du travail qui résonne si douloureusement en nos cœurs, deviendrait de plus en plus rare, car nous pourrions imposer au patronat moins de *précipitation dans les travaux et un salaire* assez rémunérateur aux hommes, ce qui permettrait aux mères de famille de soigner elles-mêmes leurs enfants et de pouvoir leur donner le nécessaire.

Nous verrions alors ces lugubres et poignants cortèges qui assombrissent et endolorissent notre vie, disparaître de plus en plus et le travail, au lieu d'être aussi souvent meurtrier et d'être un acte de soumission et de servitude passive, serait au contraire la manifestation noble, élevée, réfléchie, par laquelle s'incarne la vie sociale.

A ces innocentes victimes qui dorment ici de leur dernier sommeil et qui n'ont pu avoir cette joie de combattre avec nous pour cet idéal de justice et de fraternité, nous adressons, avec nos expressifs regrets, notre suprême salut.

Ce discours a produit sur la nombreuse assistance, une vive et poignante émotion.

Je ne fume que le NIL

CHEZ LES COLONIAUX

L'Association des Anciens Coloniaux, dont le siège est place de la République, s'est rendue au cimetière principal. Elle a déposé une couronne sur la tombe des soldats morts pour la patrie.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort, à l'Age de 62 ans, de M. François Dupas, ancien directeur d'école.

M. Dupas a dirigé pendant seize ans l'école communale de la rue du Pont-de-Neuville. Il était en retraite depuis le 1er octobre 1907.

Le corps du défunt sera transporté à Péchin, près Douai, où aura lieu l'inhumation.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 1er novembre 1909

Naissances. — Allart Marie, rue du Blanc-Seau. — Decubre Fernand, rue de Guisnes, cour Saint-Augustin. — Debeersnyder Yvonne, rue Belle-Vue, 107.

Décès. — Lefebvre François, 86 ans, rue de la Potente, 48. — Terrie Charles, 71 ans, rue de Courrai, 218.

Notre Almanach 1910
CONTIENT
DE NOMBREUSES NOUVELLES
CONTES
FANTAISIES, ETC., ETC.
• Prix : 40 centimes •

(Voir l'annonce en sixième page)

LILLE

UNE FINE MOUCHE

Si un jour, l'employé C..., demeurant rue de la Paix d'Utrecht, *tombe* dans la *debine*, ce ne sera pas faute d'avoir su employer son temps à abuser de la crédulité de ses concitoyens pour se procurer des ressources.

Il se présentait dernièrement chez des *commerçants du quartier Saint-Sauveur*, se prétendant voyageur d'une maison d'épicerie désireuse d'écouler un stock de marchandises à des prix très avantageux.

En effectuant la commande, il fallait verser, soit une partie ou la totalité de l'achat.

Le prix des marchandises était si dérisoire que plusieurs personnes se laissèrent prendre aux bonnes paroles du placier.

Mais ce manège ne pouvait durer bien longtemps, car à la date fixée pour la livraison, les marchandises ne venant pas, les acheteurs envoyèrent des réclamations à C... qui fit le mort.

Pas satisfaits du tout d'avoir été roulés, les commerçants se plaignirent à la police qui dressa un procès-verbal à l'employé en l'avisant d'avoir à se tenir à la disposition de la justice.

FOURNEAUX ECONOMIQUES

C'est aujourd'hui mardi 2 novembre que s'ouvrent les fourneaux économiques.

Les distributions d'aliments se feront tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures et demie à une heure, aux lieux de distribution que nous avons publiés il y a quelques jours.

BATAILLE DE FILEURS

Nous avons relaté, dimanche matin, une scène de violences qui s'est produite entre un fileur et un rattacheur de la filature Boutry Droulers, rue de Bellevue, à la sortie de l'atelier.

Nous avons dit que M. Coquerel, fileur, avait été gratifié d'un procès-verbal pour violences réciproques.

M. Coquerel est venu nous trouver en déclarant qu'il avait été assailli et blessé par *deux rattacheurs, Coqueret et Dumontier,* et que s'étant plaint à la police, ces derniers avaient écopé un procès-verbal pour violences.

Quant à Coquerel, il ne serait pas inculpé dans cette affaire mais simplement plaignant.

AUTO CONTRE FIACRE

Il était 9 heures du soir, dimanche, lorsque l'auto de M. Poivre, 25 ans, demeurant 145, rue Colbert, longeait la rue Esquermoise, quand soudain il entra en collision avec une voiture de place appartenant à M. Gaston Bault, demeurant 53, rue des Postes.

Quoique le choc fut violent, le cocher sortit indemne de la rencontre et en fut quitte pour une légère émotion.

Les dégâts matériels se bornent à un carreau de la voiture qui vola en éclats.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HAUBOURDIN

UNE BELLE FETE LAIQUE

Dimanche dernier, à midi, se réunissaient dans une des salles du pensionnat Pinchart, de nombreux membres de l'Association Amicale des Anciens Elèves, dont quelques-uns d'assez loin.

M. Jules Martin, le sympathique et dévoué président, montra les efforts faits par la Commission pour mener à bien l'œuvre philanthropique qu'elle s'était imposée, et remercia ses collègues pour le concours dévoué qu'ils lui avaient apporté.

L'assemblée procéda ensuite au renouvellement de la Commission. Nous sommes heureux de féliciter les nouveaux élus : MM. Jules Collette, menuisier à Haubourdin, et Michel Hovaere, employé à la Préfecture du Nord.

Après un apéritif offert par M. Pinchart, les sociétaires se rendirent chez M. Platel, où les attendait un excellent repas.

Autour de la table, présidée par M. Potié, sénateur-maire, se pressaient plus de cinquante convives, parmi lesquels MM. Lecocq, sous-chef de division à la Préfecture ; Bouville, pharmacien ; Rozier, employé des Postes ; Michel de Lamares, et la plupart des professeurs et instituteurs d'Haubourdin.

A l'heure des toasts, M. le Président se lève, remercie d'abord M. Potié, sénateur-maire, président d'honneur, à qui revient l'idée de la création de l'Association. On trouve toujours M. Potié quand il s'agit d'idées généreuses, dit-il.

M. Martin remercie également M. Crapet, le sympathique directeur de l'école primaire ; M. Pinchart, le jeune et actif directeur du Pensionnat ; M. Paul Lecocq, les membres de la Commission, les membres honoraires ; puis il lève son verre à la santé de tous les sociétaires.

A son tour, M. Potié se lève et, en quelques mots bien sentis, de la voix vibrante et énergique qu'on lui connaît, rappelle l'utilité des associations de ce genre, surtout en ce moment où, plus que jamais, l'école laïque est attaquée ; il boit à la prospérité de l'Association, au triomphe de l'idée et de l'Ecole laïques.

Inutile d'ajouter que les discours furent chaleureusement applaudis. Puis, jusque près de neuf heures, la plus grande gaieté régna dans la salle ; entre deux chansons, le graphophone de notre ami Delpierre remplit les intermèdes.

Tous les anciens élèves qui, par oubli, n'auraient pas encore été invités à faire partie de l'Association sont priés de vouloir bien envoyer leur adhésion, soit à M. Jules Martin, conseiller municipal, soit à M. Pinchart, directeur de l'école supérieure, ou à M. Crapet, directeur de l'école primaire.

MARCQ-EN-BARŒUL

LAPINS A BON MARCHE. — M. Verhiest, maraîcher au hameau du Molinel, constatait, vendredi dernier, que quatre de ses plus beaux lapins avaient disparu.

A la suite de la plainte déposée, la police fit une enquête qui aboutit à l'arrestation de la nommée Lacour Elise, 48 ans, domiciliée au hameau de Ghesles, et au service de M. Verhiest.

Un sieur Vankikelhenque, chez qui la voleuse avait porté le produit de son vol, sera poursuivi pour recel.

La voleuse a été transférée au parquet dans la journée de samedi.

Valenciennes

Série de vols rue du Quesnoy

Le débitant Croix-Canet, rue du Quesnoy, 100, en montant dans sa chambre, à l'étage, pour prendre sa montre, s'aperçut que celle-ci avait disparu.

Il appela sa femme, et, celle-ci, à son tour, constata qu'on avait opéré dans l'appartement un cambriolage en règle.

Des tiroirs, placés dans le tiroir, non fermé, d'une commode, et de l'argent, avaient été le butin d'un malfaiteur.

Il manquait trois montres, une bague, un bracelet en or, un bracelet en argent, un fumeur-cigare ambre et or, une chaîne de montre en métal, avec pièces du pape — mauvaise assurance contre le vol — le tout évalué 650 francs environ.

Un portemonnaie, contenant 70 francs, et une somme de 200 francs en pièces de 5 francs, n'avaient point été épargnés.

Le débitant, en poursuivant ses investigations, vit que la cloison, séparant la chambre d'une mansarde, avait été percée, adroitement, sous un porte-manteau.

C'était là clé du mystère ; la chambre était en effet occupée par un ouvrier relieur, Dewandel Henri, 25 ans, qui le matin du vol était sorti avec un paquet, après avoir demandé l'adresse d'une blanchisseuse, et n'avait point reparu.

On demanda de ses nouvelles à son patron, M. Glineur, mais ce ne fut que pour apprendre que le filou avait également emporté des outils, d'une valeur de 14 francs, appartenant à l'atelier.

Enfin, un voisin de chambre, le chauffeur Blondeau Joseph, avait été dépossédé d'un paletot de cuir, de deux chaînes de montre, le tout estimé 65 francs.

La police a ouvert aussitôt une enquête, mais Dewandel avait naturellement filé.

Son signalement a été donné, notamment à Lille, où il aurait de la famille.

LE BON GITE

Bailleul François, 40 ans, sans profession, et domicilié, a été arrêté par la gendarmerie de Quiévrechain pour vagabondage, conduit au Parquet et écroué.

LE MEETING DES DEBITANTS

Par suite d'une erreur involontaire, nous avons omis de signaler, parmi les conseillers municipaux présents au meeting des débitants, MM. Defaux et Tromont.

NOS ARTISTES

Le jeune artiste Friscourt, ancien élève de M. Datte à l'Ecole de musique, élève du Conservatoire de Paris, vient d'être reçu à la classe d'harmonie (M. Leroux).

Nos félicitations.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SAINT-AMAND

LES ENFANTS TERRIBLES. — Les jeunes Gouverneur Louis et Joseph, 12 et 10 ans, de Lecelles, ont été surpris par le garde avec six galets de fonte, qu'ils venaient d'enlever sur la voie ferrée.

Le métal n'a qu'une valeur de six francs, mais comme les galets servaient à actionner les fils de fer des signaux, de graves inconvénients eussent pu résulter de leur disparition.

Procès-verbal a été dressé.

BOUCHAIN

POISSON, POISON. — Dupuis Raphael a adressé une plainte au sujet de la contamination d'un cours d'eau, au « Grand Large », par des eaux résiduaires d'usines, qui empoisonnent le poisson.

HELESMES

LES VOISINS. — *Tranchant Augustin* a dénoncé son voisin Lemaire Georges, aux foudres de la justice.

Il prétend que celui-ci est coutumier de scènes tapageuses, bruyantes, qui empêchent le coron de dormir, ce qui est nié par l'intéressé.

La gendaremrie informe.

SAULTAIN

REGLEMENT DE COMPTES. — Le cultivateur Maroille reçut la visite de Bisiaux Clément, qui venait réclamer de l'argent dû à sa femme.

Le cultivateur, qui affirme avoir réglé cette dette, refusa d'acquiescer à cette demande et reçut un coup de poing.

La gendarmerie est saisie.

RAISMES

LES AMAZONES. — La femme Vandenbroek accuse ses voisines, les femmes Deloffre et Cartigny, d'injures et de violences.

Elles lui auraient crêpé le chignon, porté des coups de poing et de griffes.

Les deux femmes disent avoir été provoquées par la plaignante et ce, en termes injurieux pour leur honneur conjugal.

Une enquête est ouverte.

WALLERS

LA « BELLE AMOUR ». — La femme du mineur Joseph Harmegnies a quitté son mari, à la suite, dit-elle, des scènes que lui faisait son beau-père.

Récemment, elle se rencontrait avec le premier, qui la frappa à coups de poing et de pied.

Plainte a été portée.

FRESNES

A L'ECOLE LAIQUE. — Un cours d'adultes gratuit s'ouvrira, aujourd'hui, mardi, 2 novembre, à l'école communale des garçons.

Les cours auront lieu les mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

Douai

TAMPONNE PAR LE TRAMWAY

Dans la soirée de dimanche, vers 9 heures, Camille Jonac, de la 4e batterie du 15e d'artillerie, a été tamponné par un car électrique au moment où il traversait la chaussée. L'artilleur eut de la chance : son sabre seul fut endommagé.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FE...

MORT SUBITE

Une affection cardiaque a causé hier la mort subite de Mlle Louise Gallener, 64 ans.

GUESNAIN

UNE CHUTE. — François Leclercq, 60 ans, employé à la sucrerie Jacquart, transportait des sacs, lorsqu'il tomba dans une trappe de monte-charge.

Il se fit de violentes contusions.

Cambrai

Un enfant tombé d'un train

Hier matin, à 10 h. 23, le jeune Fernand Condelé, 5 ans, dont les parents habitent Hermies, venait à Cambrai en compagnie de sa tante, Mlle Irma Courbet. Il tomba entre Rumilly et Cambrai, sur la voie, la portière de son compartiment s'étant ouverte tout à coup.

Mlle Courbet voulut faire fonctionner la sonnette d'alarme, mais elle n'y parvint pas.

A l'arrivée du train à Cambrai, M. Langrand, chef de gare, fut avisé. Il s'empressa d'envoyer sur les lieux une machine et un *fourgon de secours, dans le quel prirent place* MM. Plouvier, sous-chef de gare ; le docteur Bricout, de Masnières, et l'agent de police Lesage.

Le jeune Condelé s'était relevé seul et il avait été conduit par M. Brisniaux, garçon brasseur, témoin de l'accident, chez la garde-barrière du pont de Niergnies, où il reçut des soins.

L'enfant portait une plaie grave au front *et une autre au genou.*

Il a été ramené à Cambrai par le train de 11 h. 15.

La plaie du front a été suturée chez M. le docteur Bouchez.

L'état du petit blessé n'inspire aucune inquiétude.

EN L'HONNEUR DE FERRER

La Libre-Pensée de Cambrai « Justice et Vérité » avait organisé hier, sous la présidence du citoyen Duvinage, une conférence, avec le concours de notre ami Valentin, avocat à Dunkerque, sur Ferrer et la Libre-Pensée.

La vaste salle des Cérémonies était pleine du public qui avait répondu à l'appel du conférencier.

Valentin développe la Libre-Pensée au cours des siècles, et arrivant à l'époque contemporaine, établit un parallèle entre l'affaire Dreyfus et l'affaire Ferrer.

Si, dit-il, en France, la Congrégation l'eut pu, elle eut fait fusiller Dreyfus, non parce qu'elle le supposait coupable, mais parce qu'il n'avait pas les mêmes idées religieuses comme elle a fusillé Ferrer qui s'était fait l'apôtre de la Pensée Libre. Au point de vue local, parlant de la campagne menée par l'archevêque Delamaire, il dit que si un échec avait été infligé lors des élections, à la Municipalité Cambrésienne, il aurait eu une répercussion dans tout le département.

Cette belle conférence a provoqué un enthousiasme indescriptible et les auditeurs ont voté au milieu des acclamations, l'ordre du jour suivant :

Les citoyens réunis dans la salle des Cérémonies, sous la présidence du citoyen Duvinage, président de la société de Libre-Pensée « Justice et Vérité », après avoir applaudi l'éloquente conférence du citoyen Valentin, avocat à Dunkerque, sur Ferrer et la Libre-Pensée, souscrivent d'enthousiasme au programme d'émancipation intellectuelle et sociale du conférencier, adressent aux vaillants citoyens qui ont lutté pour conserver *à la Libre-Pensée, l'admirable éducateur* Francisco Ferrer, l'hommage de leurs sentiments de solidarité. Ils expriment le vœu que devant cette manifestation odieuse de l'intolérance cléricale, les libres penseurs, sans distinction de nuance politique, comprennent la nécessité de faire bloc devant l'adversaire irréductible de l'indépendance intellectuelle et sociale de l'humanité.

Ils demandent que les républicains du Conseil municipal de Cambrai perpétuent le souvenir du grand drame qui vient de se dérouler en donnant à une rue de la ville de Cambrai le nom de l'homme tombé, victime de ses opinions républicaines et de libre-penseur.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LES TISSEURS DU CAMBRÉSIS

Aucun réunion n'a eu lieu, tant à Avesnes-lez-Aubert que dans la région, depuis samedi soir.

La grève est donc bien terminée et la reprise du travail à moins de circonstances extraordinaires aura lieu aujourd'hui mardi.

Les ouvriers n'ont obtenu aucune satisfaction, si l'on excepte quelques patrons de Haspres qui ont accordé 5 pour cent d'augmentation.

Mais, d'après certaines personnes autorisées, il ne faut nullement considérer le conflit comme terminé.

La reprise du travail ne serait, pour certaines causes, qu'une « trêve » conseillée par les dirigeants du syndicat ouvrier.

Les hostilités reprendraient à brève échéance et avec plus de vigueur, comme nous l'avons déjà annoncé.

MASNIERES

ACCIDENT DU TRAVAIL. — En manœuvrant une grue, Auguste Plancher, âgé de 36 ans, surveillant à la brasserie de MM. Millet, à Masnières, a eu deux doigts écrasés. Le médius de la main droite a été fracturé à *plusieurs endroits.*

M. le docteur Foutry, mandé aussitôt, a donné au blessé les soins nécessaires. Il craint que l'amputation de ce doigt ne soit nécessaire.

UN ENFANT GRIEVEMENT BRULE. — Dimanche, vers deux heures de l'après-midi, un garçonnet de dix mois, François Chanelong, fils d'un brave ouvrier, était assis près du poêle, quand il tira du feu une marmite remplie d'eau bouillante.

Le liquide en ébullition lui tomba sur le ventre et sur toute l'étendue des jambes.

M. le docteur Foutry, mandé en toute hâte, prodigua des soins empressés à la petite victime, dont il juge l'état très grave.

PAS-DE-CALAIS

Lens

Coups de couteau

ENTRE BELGES. — LA FUREUR D'UN JALOUX

Le quartier de la rue de Douai a encore été le théâtre, au cours de l'avant-dernière nuit, d'une scène de violences au cours de laquelle un individu a été frappé de coups de couteau qui, fort heureusement, sont sans gravité.

Vers minuit, un nommé Victor Storm, 23 ans, ouvrier à l'usine à briquettes de Pont-à-Vendin, regagnait l'estaminet Jeukins, rue de Douai, où il prend sa pension, lorsqu'il rencontra une jeune femme avec laquelle il s'arrêta pour causer un instant.

A ce moment, survint un sieur Maurice Dejonghe, 25 ans, qui loge chez Auguste Deprez, rue de Douai également, et qui reconnut, en la personne qui causait avec Storb, la fille de son maître de pension.

Dejonghe est, paraît-il, d'un caractère fort jaloux. En voyant la demoiselle Deprez en conversation avec un inconnu, il entra dans une violente colère et, tirant un couteau de sa poche, il se précipita sur Storm en s'écriant : « Je t'aurai ».

Mais Storm n'attendit pas le choc ; il prit la fuite et se sauva à travers champs, dans la direction de la rue Voltaire, sur le territoire d'Avion. A un moment donné, comme il venait de s'engager dans un champ de betteraves, il buta et s'allongea sur le sol. D'un bond, Dejonghe fut sur lui et, par trois fois, le frappa de son couteau.

Puis, satisfait de sa vengeance, il disparut.

Storm, que sa chute avait étourdi, reprit peu à peu ses sens et se traîna sanglant jusque la rue Voltaire ; il vint frapper à la porte de l'estaminet Caulier, où on lui donna les premiers soins. Puis, on le plaça sur une charrette à bras et on le conduisit au poste de police, où M. le docteur Wagon l'examina et ordonna son transfert à l'hospice.

Storm porte trois blessures : à la cuisse, au ventre et au cuir chevelu. Elles ont provoqué une hémorragie assez abondante, mais n'offrent pour le moment aucun caractère de gravité.

Malgré les plus actives recherches de la gendarmerie, Dejonghe, qui s'était empressé de disparaître après son bel exploit, n'a pu être retrouvé.

LE MYSTERE DU BALCON

L'individu dont nous avons raconté hier la mésaventure et qui tomba d'un balcon en apercevant les agents, est toujours à l'hôpital. On n'a pas encore pu l'interroger. Cependant, le médecin a pu constater qu'il n'y avait pas, comme on l'avait d'abord cru, de fracture du crâne, et il estime que le blessé est en état de répondre à un interrogatoire.

Mais M. Busuel, commissaire de police, lui a en vain posé quelques questions. L'autre ne répond que par des sons inarticulés.

Il n'y aurait rien d'impossible à ce que le gaillard, éprouvant quelque difficulté à expliquer sa présence à une heure aussi insolite sur le balcon de l'estaminet Lenoir, ait résolu cette difficulté en faisant le mort le plus longtemps possible.

On ne tardera pas à être fixé.

BILLY-BERCLAU

ACTE DE COURAGE. — Le ministre de l'Intérieur vient de décerner la médaille de bronze à M. Fleury Gacquières, de Billy-Berclau, qui s'est distingué par un acte de courage.

Félicitations.

CUINCHY

MAUVAIS MENAGE. — Fatiguée d'être l'objet de mauvais traitements de la part de son mari, la femme Magnez, née Dertchebourg Laurentine, cabaretière, a déposé une plainte contre son époux trop brutal.

HOUDAIN

MEFAITS DE L'IVRESSE. — M. Pruvost Charles, cultivateur, demeurant rue de la poste, ayant refusé de l'argent à Céry Victor, son domestique, qui était ivre, ce dernier manifesta sa colère en proférant des menaces et en brisant des carreaux à la porte de l'habitation.

BARLIN

VOLEUR SURPRIS. — Rentrant chez elle vers 6 heures du soir, en compagnie de son jeune fils, la femme Fournier Louis, 45 ans, ménagère, se disposait à allumer une lampe lorsque tout à coup elle se sentit saisir à la gorge par un individu resté inconnu qui lui lança un formidable coup de poing en pleine poitrine et s'enfuit.

La femme Fournier alla au voisinage chercher du secours et, revenant à son domicile, constata que le malfaiteur avait déjà commencé à fouiller les meubles et la literie. Surpris, le malandrin n'a pu rien emporter.

Une enquête est ouverte.

Courrier Musical

CONCERT MAQUET

Mme Maurice Maquet, en véritable apôtre de la musique, a consacré toute sa vie, toute sa grande énergie et tout son immense talent au service de cette belle cause. Elle pénètre, tel un disciple privilégié, toute l'âme et tout l'œuvre des maîtres ; elle s'efforce de nous faire comprendre les moindres nuances de la pensée créatrice.

A la tête de sa magnifique phalange de musiciens de l'orchestre du Châtelet, elle *nous donna hier une exécution de l'* « Ouverture d'Egmont », pleine de grandeur et de noblesse.

Sans grands gestes, sans capricieuses ar